**Fiche métier : le taxidermiste (empailleur)**

Que fait-il ?
Le taxidermiste naturalise des animaux, c'est à dire qu'il redonne une apparence naturelle à une dépouille. Il peut s'agir d'oiseaux, de chiens ou de chats, de félins... Ses clients sont des particuliers, des chasseurs ou des musées.

Comment travaille-t-il ?
Le taxidermiste nettoie et mesure l'animal mort. Il enlève les muscles, la graisse et les viscères. La peau est retirée et débarrassée de ses impuretés dans un bain d'acide. Les dents, les cornes ou les bois sont nettoyés, puis séchés. A l'aide d'une armature en fil d'acier, en bois ou en mousse, le taxidermiste reconstitue ensuite le plus précisément possible la structure de l'animal. Il l'a remplit de fibres, de plâtre ou de pâte à papier. La peau est alors cousue sur ce mannequin. Ne reste plus qu'à ajouter des yeux de verre, quelques touches de peinture et du vernis pour un fini parfait ! On peut ensuite lui donner une forme vivante (un oiseau entrain de se gratter l'aile par exemple)

Où exerce-t-il ?
Le taxidermiste passe de nombreuses heures dans son atelier. Il se déplace pour livrer ses clients ou se documenter.

Les +
Le taxidermiste met en œuvre sa créativité pour redonner un peu de vie aux animaux naturalisés. Lorsqu'il travaille pour un muséum d'histoire naturelle, par exemple, il contribue à conserver la mémoire d'espèces disparues ou en voie de disparition.

Les -
La phase de nettoyage n'est pas forcément la plus gratifiante même si elle est indispensable au bon déroulement de la naturalisation de l'animal.

**Les qualités requises :**

Bonnes connaissances naturalistes. Être pluridisciplinaire dans le domaine de l’environnement.
Aisance dans la communication.
Bonne condition physique.
Organisation et rigueur.
Forte motivation.Connaissance du droit de l’environnement.
Formation aux Premiers Secours.

**Les études :**

Niveau d’études scientifiques BAC +4/5

**les principaux débouchés :**

75 % des taxidermistes travaillent dans des ateliers artisanaux. Ils naturalisent des animaux pour une clientèle privée. Cependant la loi sur la préservation des espèces a provoqué une forte chute de l'activité dans ce domaine depuis 1976.

Les musées nationaux recrutent des taxidermistes pour conserver des animaux dans un but scientifique ou éducatif.

Le Syndicat des naturalistes taxidermistes de France (SNTF) dénombre moins de 300 taxidermistes inscrits au registre des métiers. Le Muséum national d'histoire Naturelle, à Paris, compte parmi les principaux musées employeurs de taxidermistes en France.

**Le salaire :**

de 1 118 € à 1300€